

# INFORMATIONS AUX PARENTS (2013/2014)

Cette note de début d'année est destinée à rappeler ou préciser certains points sur la scolarité de votre enfant à l'école primaire de Mougou.

## RYTHMES SCOLAIRES

A partir de cette année scolaire, l'école de Mougou fonctionne sur le rythme de la semaine à 4 jours ½ : le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h45 et le mercredi de 9h à 12h.

Des Activités Périscolaires (APS), organisées par la Municipalité, seront mises place tout au long de l'année scolaire, de 15h45 à 16h30.

Des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), organisées par les enseignants auront lieu de 15h45 à 16h30, d'octobre à fin mai, à raison d'une séance maximum par enfant et par semaine.

## NOURRITURE

### **Aucun goûter n'est accepté dans l'école.**

Les enfants fréquentant la garderie devront y déposer leur goûter (avec le nom et le prénom), avant l'entrée en classe (9 h). S'ils ne sont pas à la garderie le matin, ils devront le déposer dans le restaurant scolaire, en entrant dans l'école, de 8h50 à 9h.

Pour les anniversaires, merci de bien vouloir demander aux enseignants.

## RÈGLES DE VIE DE L'ÉCOLE

**Un code de bonne conduite est à nouveau mis en place. Il est expliqué aux enfants le jour de la rentrée. Nous vous demandons de bien vouloir le signer.**

## FRÉQUENTATION ET HORAIRES

- de 7 h 15 à 8 h 50 : *garderie municipale (bibliothèque et salle arts visuels)*
- de 8 h 50 à 9 h 00 : entrée des enfants dans la cour
- de 9 h 00 à 12 h 00 : **classe**
- de 12 h 00 à 13 h 30 : interclasse (les élèves externes sont admis dans la cour, à 13h20)
- de 13 h 30 à 15 h 45 : **classe**
- à 15 h 45 : **Sortie** (pour les élèves qui ne participent aux APS et aux APC) : portail bleu
- de 15 h 45 à 16 h 30 : **APS et/ou APC**
- à 16 h 30 : **Sortie** (pour les élèves qui prennent le bus et ceux qui participent aux APS et/ou aux APC) : portail bleu
- de 16 h 30 à 18 h 30 : *garderie municipale (bibliothèque et salle arts visuels)*

**Toutes les absences doivent être justifiées, par écrit, par les parents dès le retour de l'enfant (certificat médical, mot sur le cahier de correspondance ...).** Il est souhaitable de prévenir l'école dès le premier jour d'absence de l'enfant. **Tout enfant manquant plus de 4 demi-journées, dans le mois, sans motif valable (d'ordre médical) sera signalé à l'Inspection Académique.**

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ A L'ENTRÉE ET A LA SORTIE DE L'ÉCOLE

L'entrée et la sortie de l'école se font par le portail principal (bleu) ; celles de la garderie, par la bibliothèque. L'entrée et la sortie des élèves qui viennent à l'école en vélo doivent toujours se faire par le portail d'entrée de l'école.

Les enfants ne sortent le soir que lorsque le car est parti et ce, pour des raisons de sécurité. Il est impératif que les voitures soient garées sur le parking et non sur les trottoirs. Il convient également de respecter le sens de circulation (sens interdit !!!)

Les enfants qui ne doivent pas rentrer chez eux seuls et dont les parents sont en retard, pour venir les chercher le soir, doivent attendre dans la cour et non sur le parking. Après 16 h 40, ils seront pris en charge par la garderie et inscrits à celle-ci.

Après 15h45 (pour ceux qui ne participent pas aux APC ou aux APS) et après 16 h 30 (pour ceux qui participent aux APC ou aux APS), les enfants qui peuvent rentrer chez eux tout seul, sont sous la responsabilité des parents dès qu'ils ont franchi le portail de l'école.

Les parents ne doivent rentrer dans l'école qu'en cas de nécessité (accès à la garderie, rencontre avec un enseignant...). **Si les parents sont présents à l'intérieur de l'école, ils sont responsables de leur(s) enfant(s).**

## VACANCES SCOLAIRES

- **Toussaint** : du vendredi 18 octobre au soir au lundi 4 novembre au matin
- **Noël** : du vendredi 20 décembre au soir au lundi 6 janvier au matin

- **Hiver** : du vendredi **21 février** au soir au lundi **10 mars** au matin
- **Pâques** : du vendredi **18 avril** au soir au lundi **5 mai** au matin
- **Été** : à partir du vendredi **4 juillet** au soir

## HYGIÈNE

Les élèves doivent se présenter à l'école dans un état de propreté convenable. Il est recommandé en particulier de veiller *aux poux*. Leur apparition doit être signalée à l'école, ceci dans l'intérêt général. N'oubliez pas de traiter la chevelure mais aussi, le cas échéant, les vêtements de l'enfant et les draps.

**Aucun médicament ne peut être apporté à l'école. Aucun médicament ne sera donné par les enseignants sauf en cas d'application d'un traitement régulier (formulaire à remplir et joindre l'ordonnance). Les cas particuliers (asthme, allergies...) doivent être signalés aux enseignants, et devront faire l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).**

**Important! : Il serait souhaitable que chaque enfant apporte, en début d'année, une boîte de mouchoirs en papier.**

## INTERDICTION

Il est interdit d'apporter à l'école des objets dangereux et inutiles (couteau, cutter, allumettes, briquet...), de l'argent, tout objet de valeur, et des livres ne présentant aucun caractère éducatif.

L'usage des bonbons, des sucettes et du chewing-gum est interdit pendant les heures de classes.

**Les cartes de jeu ou de collection sont interdites. Les jeux de cour (ballons, raquettes, balles...) sont fournis par l'école : les enfants ne doivent donc pas en apporter de chez eux...**

## EN CAS D'ACCIDENT

Pour tous les élèves, remplir soigneusement la fiche scolaire (rapportez-la rapidement à l'école) et fournir obligatoirement une attestation d'assurance (MAE, assurance personnelle ...). Cette assurance est obligatoire pour toutes les activités se déroulant en dehors des heures scolaires (classes de découvertes, voyages, sorties diverses...).

**Merci de signaler rapidement tous vos changements de numéros de téléphone (domicile, portable, travail...)**

## LIAISON FAMILLE / ÉCOLE

Des réunions collectives au niveau de chaque classe sont organisées par les enseignants au début de l'année scolaire. Des rencontres individuelles seront proposées à tous les parents aux mois de novembre et de mars.

Un livret scolaire accompagné du cahier d'évaluation est adressé aux familles à la fin de chaque trimestre.

**Sauf en cas d'urgence, il est souhaitable d'éviter de téléphoner à l'école pendant le temps scolaire. Les contacts se feront de préférence entre 8 h 30 et 9 h 00, et entre 16 h 30 et 17 h 00. Pour rappel, le numéro de téléphone de l'école « élémentaire » est le 05 49 05 98 27. L'adresse e-mail de l'école est : ce.0790142A@ac-poitiers.fr**

M. Sansault, assurant la direction des 2 « écoles », sera déchargé le lundi, le mardi et un mercredi matin sur 2. Il sera donc présent : soit à l'école « maternelle » (05 49 05 98 09), soit à l'école « élémentaire » (05 49 05 98 27).

## FOURNITURES SCOLAIRES

**Les livres doivent être rapidement couverts. Il est demandé aux parents de veiller au matériel et de signaler à l'école toute anomalie.**

## ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ÉCOLE

A partir de cette année, la participation financière (non obligatoire) à l'Association sportive de l'école est payable en une seule fois au début de l'année scolaire selon le barème suivant : 14 € pour les familles ayant 1 enfant à l'école du CP au CM2, 24 € pour les familles ayant 2 enfants à l'école du CP au CM2, et 30 € pour les familles ayant 3 enfants du CP au CM2.

**Signatures des parents**